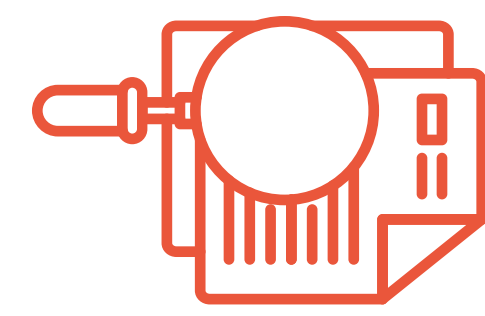


Prévention du saturnisme infantile dans le Val-de-Marne



CONTEXTE

Depuis la loi de lutte contre les exclusions de 1998, le saturnisme infantile est reconnu comme une maladie à déclaration obligatoire. Cette intoxication au plomb, souvent « invisible », résulte principalement de l'ingestion ou de l'inhalation de particules de plomb. Elle peut entraîner des troubles neurologiques, hématologiques et rénaux, notamment des atteintes du développement cognitif et psychomoteur ou encore des anémies. Les enfants de moins de 6 ans et les femmes enceintes constituent les principales populations à risque, les effets sur la santé pouvant survenir même à de faibles niveaux d'exposition. La principale source d'intoxication est l'exposition aux peintures au plomb présentes dans les logements anciens et dégradés. D'autres sources peuvent également être en cause : canalisations en plomb, sols contaminés, pollution atmosphérique à proximité de sites industriels ou encore certains ustensiles et objets du quotidien. Le saturnisme infantile demeure ainsi un enjeu important de santé publique en Île-de-France. Si les mesures réglementaires mises en place depuis plusieurs décennies, notamment l'interdiction du plomb dans l'essence et les mesures visant à réduire l'exposition au plomb dans l'eau potable, ont contribué à diminuer les intoxications les plus sévères, le risque persiste, notamment dans les situations d'habitat ancien et dégradé.

Parallèlement, le dépistage du saturnisme connaît une baisse depuis plusieurs années, avec une diminution du nombre de prescriptions de plombémies et de cas dépistés, notamment en Île-de-France. Cette situation souligne la nécessité de renforcer le repérage des situations à risque et de sensibiliser les professionnels et les populations concernées.



BESOINS IDENTIFIES

- Renforcer l'information et la prévention auprès des familles afin de leur permettre d'identifier les situations d'exposition au plomb et de connaître les comportements permettant de réduire les risques
- Renforcer les connaissances et les pratiques des professionnels de santé, de la petite enfance, de l'action sociale et de l'habitat afin de faciliter l'identification des situations à risque et l'orientation des familles.
- Développer le dépistage du saturnisme infantile et favoriser le recours à la plombémie chez les enfants exposés ou présentant des facteurs de risque.
- Renforcer la coordination entre les acteurs de la santé, du logement et de l'action sociale afin d'améliorer le parcours des ménages concernés.
- Développer des outils et des ressources permettant d'identifier les territoires et logements susceptibles de présenter un risque d'exposition au plomb.



STRUCTURES IMPLIQUEES

- AFVS (Association pilote)
- Agence régionale de santé (ARS)
- Direction régionale et interdépartementale de l'Hébergement et du Logement (DRIHL)
- Services communaux d'Hygiène et de santé (SCHS)
- Associations locales qui accompagnent les familles sur les enjeux de santé et de logement
- Professionnels de santé (CPTS, CMS, PMI, médecins libéraux, sage-femme...)



OBJECTIFS DE L'ACTION

- Améliorer le repérage, la prévention et le dépistage du saturnisme infantile afin de contribuer à la réduction des expositions au plomb et des inégalités sociales et territoriales de santé liées à l'habitat.
- Mobiliser les professionnels de la lutte contre l'habitat dégradé.
- Mobiliser et accompagner les habitants : sensibiliser les familles vivant dans des logements insalubres à risque saturnin. Réaliser des actions de porte-à-porte et repérer les risques lors de visites à domicile. Mettre en œuvre des procédures réglementaires (diagnostic plomb, travaux de réhabilitation). Accompagner les familles confrontées au risque saturnin pour prévenir l'intoxication et les orienter vers des solutions adaptées.
- Mobiliser les professionnels de la santé, de la périnatalité et de la petite enfance autour du repérage et du dépistage du saturnisme.
- Accompagner les ménages exposés dans leurs démarches de prévention, de dépistage, de signalement et, lorsque nécessaire, de réhabilitation du logement
- Développer un réseau de partenaires afin de faciliter l'orientation et la prise en charge des situations à risque.



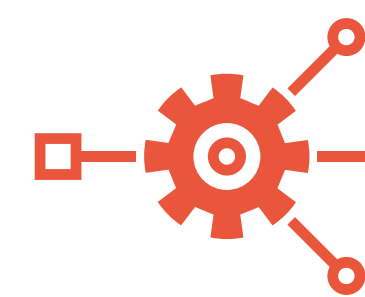
CHRONOLOGIE

Du 1er juillet 2025 au 31 décembre 2027.



OUTILS SPECIFIQUES

- Supports d'information et de sensibilisation à destination des habitants et des professionnels.
- Formation et webinaires pour les professionnels.
- Rapports de visite permettant de documenter et signaler les situations rencontrées.



METHODES EMPLOYEES

- Cibler prioritairement les secteurs géographiques caractérisés par un habitat ancien, dégradé ou présentant des facteurs de risque de présence de plomb.
- Mettre en œuvre une démarche d'« aller-vers » afin d'aller à la rencontre des habitants, notamment dans les secteurs et immeubles identifiés comme prioritaires.
- Réaliser des visites à domicile permettant d'identifier les facteurs de risque liés au logement et d'informer les ménages sur les mesures de prévention.
- Mobiliser les professionnels de santé, de la périnatalité, de la petite enfance et du secteur social afin de renforcer le repérage et l'orientation des personnes exposées.
- Sensibiliser et former les professionnels intervenant dans le champ de l'habitat dégradé et de la santé environnementale.



RESULTATS OBTENUS

- Plusieurs centaines d'habitants sensibilisés aux risques liés au plomb et aux moyens de prévention.
- Augmentation du nombre de ménages identifiés et accompagnés.
- Augmentation du nombre de professionnels sensibilisés ou formés au repérage du risque saturnin.
- Augmentation du recours à la plombémie chez les enfants présentant des facteurs de risque.
- Orientation des ménages vers des solutions permettant de réduire ou de supprimer leur exposition au plomb.